



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 53
 Nb de membres votants : 60
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
 Reçu en préfecture le 03/10/2023
 Publié le
 ID : 003-200071470-20230925-DELIB2023087-DE

DELIBERATION N°	2023.09.25/087
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, 25 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marcel Contoux à SAINT LEGER SUR VOUZANCE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 septembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eveline BONAMY représentant Roseline GOURDON, Isabelle REFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Geneviève DESVIGNE à Françoise LACAUX, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN,

Absents : Christian BONNET, Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Catherine JONET,

Secrétaire de séance : Louis MERET

N° 087 – FINANCES – Budget 2023 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2021.03.29/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2023), et le projet de règlement d'attribution,

Vu la délibération N° 2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2021, 2022 et 2023,

Vu les délibérations N° 2022.02.14/03 du 14 février 2022 et N° 2023.04.13/50 du 13 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire a actualisé ladite autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes »,

Considérant les crédits inscrits au budget principal 2023,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée, après les années 2018-2019-2020, à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période triennale 2021-2022-2023.

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

DELIBERATION N°	2023.06.26/087
CLASSIFICATION	7.8

Considérant que les projets des communes de Beaulon, Châtelperron, Langy, Loddes, Montcombroux-les-Mines, Pierrefitte-sur-Loire, Saint Voir, Sanssat et Varennes-sur-Allier sont éligibles au dispositif de fonds de concours,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution du fonds de concours aux communes de Beaulon, Châtelperron, Langy, Loddes, Montcombroux-les-Mines, Pierrefitte-sur-Loire, Saint Voir, Sanssat et Varennes-sur-Allier membres de l'EPCI, dont leur projet d'investissement figure au tableau ci-après :

n°	COMMUNES	Dossier	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC 2021-2023 Dél. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde FDC 2021- 2023	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	Financement Communal	FDC attribué	Solde FDC	
					Montant attribué / on	Enveloppe globale									
1	BEAULON	03-2023	Tonne à lisier et ordinateur Mairie	7 879,17 €	9 373 €	28 119 €	24 500 €	3 619 €	3 619 €	- €	45,93%	4 260,17	3 619	0	
2	CHATELPERRON	02-2023 Rectificatif	Adressage (Augmentation devis)	9 348,36 €	5 960 €	17 880 €	6 350 €	11 530 €	2 118 €	5 110 €	77,32%	2 120,55	2 118	9 412	
Annule et remplace la délibération n°22 du 27/03/2023															
3	LANGY	02-2023	Aménagement parking centre-bourg, Porte Mairie et Voirie Communal	27 457,95 €	5 813 €	17 439 €	10 000 €	7 439 €	7 439 €	9 112 €	60,28 %	10 906,95	7 439,00	0	
4	LODDES	04-2023	Stabilisation cimetière communal	16 873,80 €	5 916 €	17 748 €	5 641 €	12 107 €	2 531,07 €	10 968 €	80 %	3 374,76	2 531,07	9 575,93	
5	MONTCOMBROUX LES MINES	01-2023	Equipement 2023	10 146,58 €	6 183 €	18 549 €	0 €	18 549 €	2 573 €	5 000 €	74,64%	2 573,29	2 573,29	15 975,71	
6	PIERREFITTE SUR LOIRE	01-2023	Travaux et mobilier école, restaurant scolaire, porte entrée salle polyvalente, vitrine camping	19 206,38 €	6 627 €	19 881 €	0 €	19 881 €	9 601 €	- €	49,99%	9 605,38	9 601	10 280	
7	PIERREFITTE SUR LOIRE	02-2023	Tracteur tondeuse	25 333,33 €	6 627 €	19 881 €	9 601 €	10 280 €	10 166 €	5 000 €	59,87%	10 167,33	10 166	114	
8	SAINT VOIR	01-2023	Aménagement abords et parvis église	134 452 €	5 812 €	17 436 €	0 €	17 436 €	17 436 €	87 393 €	77,97%	29 623	17 436	0	
9	SANSSAT	03-2023	Voirie - Chemin la Rieute/Les Rays	1 800 €	6 091 €	18 273 €	8 735 €	9 538 €	900 €	- €	50,00%	900	900	8 638	
10	VARENNES/A.	01-2023	Reconversion du site des Frères Maristes	3 489 044,22 €	14 312 €	42 936 €	0 €	42 936 €	42 936 €	2 654 894 €	77,32%	791 214,22	42 936	0	
									153 315 €	99 319,36 €	2 777 476,78				
												864 745,65 €	99 319,36 €	53 995,64	

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de l'attribution de ces fonds de concours et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

